

1 – Domaine d'application

La présente charte s'applique à toute utilisation des ressources numériques de l'établissement par les enseignants, personnels et intervenants extérieurs dans l'exercice de leurs missions, ainsi que par les élèves, étudiants et apprentis dans le cadre scolaire et pédagogique.

Les ressources numériques concernées comprennent notamment :

- Les serveurs, postes de travail fixes, ordinateurs portables et tablettes de l'établissement,
- Le réseau Wi-Fi et filaire du Likès La Salle,
- Les appareils personnels connectés au réseau,
- Les services en ligne (ENT, messagerie, outils collaboratifs, cloud scolaire),
- Les ressources d'organismes extérieurs accessibles depuis le réseau du Likès La Salle.

2 – Conditions d'accès

L'accès aux systèmes informatiques est strictement réservé aux activités en lien avec les missions de l'établissement : enseignement, recherche et administration. Chaque utilisateur dispose d'un identifiant et d'un mot de passe personnels et inaccessibles. Il s'engage à :

- Ne jamais communiquer ses identifiants à un tiers,
- Se déconnecter après chaque session sur un poste partagé,
- Signaler immédiatement toute compromission suspectée de son compte.

Toute connexion effectuée sous votre identifiant engage votre responsabilité et vaut acceptation de la présente charte.

3 – Déontologie numérique

Chaque utilisateur s'engage à ne pas effectuer d'opérations susceptibles de :

- Masquer ou usurper une identité,
- Accéder à des données non autorisées ou tenter une intrusion dans un système,
- Altérer, modifier ou détruire des données appartenant à autrui,
- Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un service,
- Porter atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation d'une personne,
- Diffuser des contenus illégaux, haineux, discriminatoires ou à caractère pornographique.

3.1 – Cyberharcèlement et violence numérique

Tout acte de cyberharcèlement (insulte, menace, humiliation, exclusion en ligne) est strictement interdit, qu'il soit commis depuis un équipement de l'établissement ou d'un appareil personnel. Ces comportements constituent une faute grave et peuvent conduire à des sanctions disciplinaires et pénales.

3.2 – Usage de l'intelligence artificielle (IA)

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée dans le cadre pédagogique, sous réserve des consignes de chaque enseignant et de leurs conformités au RGPD. L'utilisateur s'engage à :

- Ne jamais soumettre à un outil d'IA des données personnelles ou confidentielles,
- Ne pas utiliser l'IA pour produire un travail présenté frauduleusement comme personnel,
- Mentionner explicitement tout recours à l'IA dans ses travaux si l'enseignant l'exige,
- Vérifier et valider tout contenu généré par IA avant de l'utiliser.

L'IA est un outil d'aide, non un substitut à la réflexion personnelle. Son usage sans transparence peut être assimilé à de la tromperie.

4 – Utilisation des logiciels

Chaque utilisateur s'engage à :

- Utiliser uniquement les logiciels autorisés et dûment licenciés,
- Ne pas installer de logiciel sans autorisation préalable du service informatique,
- Ne pas copier ou distribuer des logiciels ou des œuvres protégées par le droit d'auteur,
- Ne pas contourner les protections ou restrictions d'utilisation d'un logiciel.

Sont expressément interdits : l'installation de jeux, de logiciels de minage ou de programmes non pédagogiques, le recours à des outils de contournement du filtrage (VPN, proxy anonyme).

5 – Matériel et appareils personnels

5.1 – Matériel de l'établissement

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel. En cas d'anomalie, signaler par e-mail à **informatique@likes.org** (en autonomie) ou en référer à l'enseignant (en cours). L'espace réseau alloué est exclusivement dédié au travail scolaire ou professionnel et n'est pas privé.

Le Likès La Salle ne peut être tenu responsable de la perte de données. Effectuez des sauvegardes régulières de votre réseau local et/ou OneDrive sur un support externe.

5.2 – Appareils personnels

La connexion d'appareils personnels au réseau du Likès La Salle est soumise aux mêmes règles que le matériel de l'établissement. L'utilisateur s'engage à :

- Ne pas utiliser son appareil personnel à des fins privées pendant les heures de cours sans autorisation,
- Protéger son appareil par un mot de passe et disposer d'un antivirus à jour,
- Ne pas stocker de données scolaires confidentielles sur un appareil non sécurisé.

6 – Internet et réseaux sociaux

6.1 – Navigation sur Internet

L'accès à Internet est réglementé et journalisé*. La consultation de sites est réservée à un usage pédagogique ou professionnel. Sont strictement interdits :

- Les sites à caractère pornographique, violent, haineux, discriminatoire ou illégal,
- Les sites de jeux en ligne non autorisés et les services de téléchargement illégal,
- Les outils de contournement du filtrage réseau.

**Conformément à la loi, un enregistrement de tous les accès Internet est effectué et conservé pendant 1 an, et consultable uniquement par des personnes habilitées.*

6.2 – Messagerie et outils collaboratifs

La messagerie institutionnelle et les outils collaboratifs sont réservés aux échanges liés aux activités de l'établissement. Les services de messagerie instantanée privée ne doivent pas être utilisés sur les équipements de l'établissement pendant les heures de cours.

6.3 – Réseaux sociaux

L'utilisation de réseaux sociaux est interdite pendant les heures de cours. Il est en outre formellement interdit :

- De publier des photos ou vidéos de membres de la communauté scolaire sans consentement explicite,
- De diffuser des contenus nuisant à l'image de l'établissement ou de ses membres,
- D'usurper l'identité d'une personne ou d'un organisme sur les réseaux sociaux.

7 – Protection des données personnelles (RGPD)

Le Likès La Salle traite les données personnelles conformément au RGPD (UE 2016/679). Vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative à la protection de vos données, contactez : **rgpd@likes.org**. Le détail des traitements figure en annexe du règlement intérieur.

8 – Sécurité informatique et bonnes pratiques

Chaque utilisateur contribue à la sécurité collective en appliquant les mesures suivantes :

- ▶ Mots de passe : utiliser un mot de passe robuste (≥ 8 caractères), le renouveler régulièrement et ne jamais le réutiliser sur plusieurs services.
- ▶ Hameçonnage (phishing) : ne jamais cliquer sur un lien suspect ni ouvrir une pièce jointe inattendue ; signaler tout message douteux au service informatique.
- ▶ Supports amovibles : ne pas brancher de clé USB ou disque externe sans vérification préalable.
- ▶ Verrouillage : verrouiller systématiquement son poste ou appareil lors de toute absence.
- ▶ Mises à jour : ne pas différer les mises à jour de sécurité proposées.

9 – Sanctions

Tout manquement aux règles de la présente charte est susceptible d'entraîner par exemple :

- ▶ Une suspension temporaire ou définitive de l'accès au réseau informatique,
- ▶ Une convocation devant le conseil de discipline (de l'avertissement à l'exclusion),
- ▶ Une procédure disciplinaire conformément au statut applicable,
- ▶ En cas d'infraction pénale : signalement aux autorités compétentes et poursuites judiciaires.

Tout fichier sans rapport avec les activités scolaires ou professionnelles, ou susceptible de perturber le réseau, pourra être supprimé sans préavis.